



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

Gestion durable des ressources :**Groupes d'experts de l'efficacité énergétique,
de l'énergie renouvelable et du méthane provenant
des mines de charbon : mandats et plans de travail****Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie
renouvelable pour 2020-2021****Établi par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****I. Introduction**

1. Depuis sa première session (novembre 2014), le Groupe d'experts de l'énergie met en œuvre des activités concrètes pour faire croître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) le dialogue sur les réglementations et les politiques ; et b) l'échange de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, en vue d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
3. Il est proposé de renouveler jusqu'en décembre 2021 le mandat et le Plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021, avec la possibilité d'une prorogation au-delà de cette date.

II. Activités concrètes

4. En s'appuyant sur les activités du Plan de travail 2018-2019 ainsi que sur les recommandations de ses membres et de son Bureau, le Groupe d'experts entreprendra les activités suivantes dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les réalisations attendues qui requièrent des ressources extrabudgétaires pour être mises en œuvre sont présentées comme « tributaires de fonds extrabudgétaires », et ne relèvent pas de l'ensemble des activités de base devant être assurées par le Groupe d'experts. En outre, suivant la recommandation du Comité de l'énergie durable de renforcer la coopération entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts prendra part, dans la limite de ses compétences, aux travaux communs sur la transition du secteur de l'énergie. Il continuera également à participer activement à la mise en œuvre et au suivi du projet « Moyens de



promouvoir l'énergie durable », conformément aux accords internationaux et à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. Le Groupe d'experts continuera à favoriser et à promouvoir le rôle des énergies renouvelables dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Il contribuera à la réalisation de la cible 7.2 (d'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial). En plus de l'objectif 7, les énergies renouvelables présentent de l'intérêt pour de nombreux autres objectifs de développement durable, dont les objectifs 1 (lutte contre la pauvreté), 2 (faim « zéro »), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau propre et assainissement), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables), 12 (consommation et production responsables) et 13 (action climatique).

A. Suivi des progrès de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables dans la région, par rapport au niveau de référence et à la lumière des principales conclusions des rapports publiés en 2015 et 2017. Ces travaux se poursuivront en collaboration avec plusieurs partenaires essentiels, notamment le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de l'énergie (DENA). Les résultats escomptés devraient permettre de faire mieux comprendre ce que recouvre la notion d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale et de contribuer aux systèmes de suivi mondiaux déjà mis en place par les partenaires, notamment le Cadre de suivi mondial de l'initiative « Énergie durable pour tous » et les membres du mécanisme ONU-Énergie. Ces activités contribueront au renforcement des capacités locales de collecte de données et à la création d'un réseau de partenaires régionaux en matière de données.

Activités à entreprendre :

a) Faire le point sur l'état de développement des énergies renouvelables dans la région et suivre les progrès dans ce domaine, tout en examinant la perception qu'ont les principales parties prenantes du développement futur de ces énergies. Il s'agira notamment, pour ce faire, de s'inspirer des principales conclusions du rapport de situation 2017 sur les énergies renouvelables dans certains pays et d'examiner des questions fondamentales plus en détail tout en contribuant aux systèmes de suivi mondiaux existants, en particulier le Cadre de suivi mondial ;

b) Trouver les moyens de renforcer les plans d'action nationaux en ce qui concerne les énergies renouvelables, en s'appuyant sur l'expérience issue des meilleures pratiques concernant les conditions-cadres et les instruments qui favorisent grandement l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région ;

c) Recenser, dans le cadre de forums d'entreprises, les obstacles au développement des énergies renouvelables dans certains pays cibles, trouver des solutions concrètes pour réduire ces obstacles sur les plans national et régional et mettre à profit le potentiel inexploité des énergies renouvelables, en coopération avec l'IRENA, la DENA et d'autres acteurs internationaux.

Réalisations attendues :

a) Nouvelle édition du rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région (REN21) de la CEE (tributaire de fonds extrabudgétaires) ;

b) Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs aux énergies renouvelables ;

c) Recommandations de politique générale et à l'intention des entreprises dans le cadre d'ateliers consacrés à des questions locales précises intéressant le domaine de l'énergie, soulevées principalement à l'issue des débats de fond sur les énergies

renouvelables, ces ateliers réunissant certains des principaux acteurs des secteurs public et privé.

Période : 2020-2021.

B. Échange de données d'expérience, de bonnes pratiques et dialogues multipartites concernant les moyens de développer l'utilisation des énergies renouvelables

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à servir, pour les États membres, les organisations internationales compétentes et d'autres parties prenantes, de plateforme d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant le développement des énergies renouvelables comme moyen d'accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables, pour assurer un développement durable et atténuer les changements climatiques dans le cadre d'une approche intégrée prenant en considération les questions intersectorielles et les problèmes interdépendants. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE, REN21 et le Groupe de la Banque mondiale, ainsi que les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées, y compris la DENA. Une série d'activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour développer le savoir-faire dans le domaine des énergies renouvelables au bénéfice des parties prenantes du secteur public et du secteur privé dans la région. Ces travaux reposent sur les conclusions du rapport de situation 2017, qui ont révélé le retard enregistré par plusieurs pays de la région de la CEE sur le plan des avancées techniques et financières malgré l'existence d'importantes ressources énergétiques renouvelables inexploitées. Le Groupe d'experts continuera à apporter sa contribution aux futures initiatives de la CEE visant à évaluer les progrès et les perspectives dans le domaine de l'énergie durable dans la région.

Activités à entreprendre :

a) Organiser un débat au sein du Groupe d'experts pour permettre un échange d'informations sur les sources d'énergie renouvelables déjà mises au point et les mesures prises dans les pays de la région pour atteindre des objectifs dans le domaine des énergies renouvelables ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux dans ce domaine. Il s'agira d'étudier les lacunes à combler pour atteindre les cibles fixées et d'examiner les possibilités d'action propres à assurer, à l'avenir, un approvisionnement en énergie durable, avec l'appui du projet phare du Comité sur les « Moyens de promouvoir l'énergie durable » ;

b) Contribuer à l'évaluation par l'IRENA, en étroite coopération avec le secrétariat et d'autres acteurs internationaux (en fonction des financements disponibles), de solutions ayant un bon rapport coût-efficacité susceptibles d'être mises en œuvre par certains pays de la région de la CEE dans le domaine des énergies renouvelables ;

c) Favoriser l'échange d'informations dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes, et élaborer des documents, notes d'information, etc. pour échanger des données d'expérience sur les meilleures pratiques et politiques, par exemple dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable et du Comité de l'énergie durable ;

d) Organiser des débats de fond sur des points précis, à la demande des pays et en fonction des ressources disponibles, pour utiliser les conclusions du rapport de situation sur les énergies renouvelables afin de tenir un dialogue ouvert entre les parties prenantes, notamment par le biais de la coordination intersectorielle et de la coopération avec les organisations compétentes (tributaire de fonds extrabudgétaires) ;

e) Intensifier la coopération entre les secteurs public et privé afin d'optimiser la situation du marché et de renforcer les capacités à définir, développer et promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables, et intensifier également les activités de mise en relation afin de favoriser les investissements dans les énergies renouvelables (tributaire de fonds extrabudgétaires).

Réalisations attendues :

a) Atelier ad hoc ou débat dans le cadre de la session annuelle du Groupe d'experts ; contributions écrites sur les adaptations possibles et les possibilités d'action transversales ;

b) Organiser un webinaire ou un débat dans le cadre de la session annuelle du Groupe d'experts consacré au prochain rapport de l'IRENA sur les solutions qui présentent un bon rapport coût-efficacité dans le domaine des énergies renouvelables, au bénéfice de certains pays de la région de la CEE (en fonction des ressources budgétaires disponibles) ;

c) Présenter des informations sur les politiques mises en place, les données d'expérience dégagées et les bonnes pratiques recensées dans les pays de la région, à l'occasion de quatre ateliers et séminaires organisés par des organisations pertinentes (tributaire à la fois du financement ordinaire et de fonds extrabudgétaires pour les frais de voyage) ;

d) Organiser des débats de fond et/ou des activités de suivi dans les pays de la CEE en fonction de la demande, avec la participation des principales parties prenantes, tout en renforçant les synergies intersectorielles et la coopération au sein du système des Nations Unies et avec d'autres acteurs internationaux (tributaire de fonds extrabudgétaires) ;

e) Promouvoir les activités de renforcement des capacités à mettre au point des projets dans le domaine des énergies renouvelables et diffuser des documents et informations pertinents sur ces projets lors d'ateliers et/ou d'événements de mise en relation entre concepteurs, investisseurs et institutions financières. Parmi ces documents pourrait figurer un guide sur la prise en compte des aspects environnementaux et la promotion d'une approche fondée sur l'interdépendance entre les énergies renouvelables et l'eau au stade de la mise au point des projets (en fonction des ressources budgétaires disponibles).

Période : 2020-2021.

C. Coopération intersectorielle visant à renforcer l'intégration des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques durables

Descriptif : Le Groupe d'experts poursuivra ses travaux visant à améliorer l'intégration des différentes énergies renouvelables dans les systèmes d'approvisionnement énergétique actuels et futurs et les différents secteurs, y compris ceux de la production d'électricité, du chauffage et du refroidissement, du gaz et de la distribution de carburant liquide, ainsi que dans les systèmes d'approvisionnement énergétique autonomes.

6. Le Groupe d'experts dirige les travaux liés à cette activité ou y contribue, en coopération avec d'autres organes de la CEE.

7. Le Groupe d'experts coopérera avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour améliorer l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux ressources énergétiques renouvelables (sous la direction du Groupe d'experts de la gestion des ressources).

8. Le Groupe d'experts coopérera avec d'autres groupes d'experts, notamment le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité, à la mise en œuvre d'activités liées aux énergies renouvelables dans le cadre des plans de travail concernés, en mettant l'accent sur les synergies possibles en vue de faire croître la part des énergies renouvelables (sous la direction conjointe des deux groupes susmentionnés).

9. Le Groupe d'experts évaluera les possibilités de déployer des énergies renouvelables plus durables et plus respectueuses de l'environnement au moyen de synergies intersectorielles, en convergence avec les activités pertinentes des autres sous-programmes de la CEE, en particulier celles de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau,

l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, et celles de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO du bois-énergie (sous la direction de ces deux entités).

Activités à entreprendre :

a) Élaborer ou mettre à jour des spécifications pour l'application de la CCNU aux diverses technologies de l'énergie renouvelable (bioénergie, solaire, hydraulique, éolien) (sous la direction du Groupe d'experts de la gestion des ressources) ;

b) Recenser la documentation existante en vue de la création d'une éventuelle base de données (en fonction des ressources budgétaires disponibles) concernant les moyens de surmonter les principaux obstacles et de déterminer les possibilités de synergies dans le domaine des énergies renouvelables, afin de transmettre ces documents au Groupe d'experts du gaz et de les examiner en étroite collaboration avec lui (sous la direction conjointe du Groupe d'experts des énergies renouvelables et du Groupe d'experts du gaz) ;

c) Élaborer des recommandations sur les synergies intersectorielles susceptibles d'entrer en jeu dans le déploiement des énergies renouvelables et de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable pertinents dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les interactions et du futur système énergétique (sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO du bois-énergie).

Réalisations attendues :

a) Documentation et/ou études de cas confortant l'application de la CCNU aux sources d'énergie renouvelables ;

b) Diffusion de bonnes pratiques et politiques dans le domaine des énergies renouvelables, en prenant en compte tous les types de gaz susceptibles d'être utilisés dans les futurs systèmes énergétiques des pays de la région ;

c) Documentation sur les défis posés par les interactions entre l'eau et l'énergie, et orientations éventuelles pour le développement des énergies renouvelables (en fonction des ressources budgétaires disponibles).

Période : 2020-2021.
